

AUDIT VERGÈS RULAND

Commissariat aux Comptes

ASSOCIATION HPTE
Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement
11 rue Gaston Manent
65000 – **TARBES**

PHILIPPE VERGÈS

MICHEL RULAND

16 chemin du Tydos – 65100 LOURDES – Tél : 05 62 94 28 67 – Fax : 05 62 94 55 48
e-mail : accueil@cabinet-verges.fr

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

S.A.S. AUDIT VERGÈS RULAND

COMMISSAIRE AUX COMPTES

16 chemin du Tydos

65100 - LOURDES

HAUTES-PYRENEES TOURISME ENVIRONNEMENT
11 rue Gaston Manent
65000 – TARBES

Siret : 777 168 063 00058
APE : 633Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31.12.2018

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association HAUTES-PYRENEES TOURISME ENVIRONNEMENT (H.P.T.E.) relatifs à l'exercice clos le 31.12.2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01.01.2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation de l'ensemble des comptes.

Notamment, nous précisons que nous avons été amenés à effectuer des contrôles portant sur :

- La réalité et l'exhaustivité des recettes et des dépenses au travers de contrôles des pièces justificatives par sondage.
- La revue analytique des comptes et leurs principales évolutions.
- L'analyse des conventions de subventions du Conseil Départemental 65 et du projet POCTEFA.
- La comptabilisation au passif de la provision pour risque de départ en retraite des salariés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et d'activité du conseil d'administration, dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies

significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LOURDES, le 25 juin 2019

POUR LA S.A.S. AUDIT VERGÈS RULAND

Philippe VERGÈS

COMMISSAIRE AUX COMPTES



Bilan

Philippe VERGÈS
 COMMISSAIRE AUX COMPTES

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	184 983	158 561	26 422	37 330	- 10 908
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	215 848	191 904	23 943	15 280	8 663
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	1 524		1 524	1 524	
TOTAL (I)	402 355	350 465	51 890	54 135	- 2 245
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	476		476	1 510	- 1 034
Avances et acomptes versés sur commandes	2 227		2 227	5 028	- 2 801
Créances usagers et comptes rattachés	196 558	550	196 008	145 307	50 701
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	99		99	39 816	- 39 717
. Personnel					
. Organismes sociaux	105		105	1	104
. Etat, impôts sur les bénéfices	13 768		13 768	17 630	- 3 862
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	31 987		31 987	146 303	- 114 316
. Autres	921 462		921 462	763 615	157 847
Valeurs mobilières de placement	360 757		360 757	360 757	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 654 094		1 654 094	1 057 294	596 800
Charges constatées d'avance	27 509		27 509	30 362	- 2 853
TOTAL (II)	3 209 041	550	3 208 491	2 567 624	640 867
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	3 611 397	351 015	3 260 381	2 621 759	638 622

Bilan(suite)

Philippe VERGÈS

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Fonds associatifs et réserves			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	76 479	76 479	
. Ecart de réévaluation			
. Réserves	919 955	919 955	
. Report à nouveau	-394 774	-365 226	- 29 548
. Résultat de l'exercice	253 837	-29 548	283 385
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	855 497	601 660	253 837
Provisions pour risques et charges	474 262	432 585	41 677
TOTAL (II)	474 262	432 585	41 677
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 082 646	753 864	328 782
Fournisseurs et comptes rattachés	575 059	467 425	107 634
Autres	272 628	366 225	- 93 597
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	289		289
TOTAL (IV)	1 930 622	1 587 514	343 108
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	3 260 381	2 621 759	638 622
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat (en liste)

Philippe VERGÈS
COMMISSAIRE AUX COMPTES
 Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%		
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	1 020		1 020	1 853	- 833	-44,95
Production vendue biens	-2 710		-2 710	-2 508	- 202	8,05
Production vendue services	503 304		503 304	453 456	49 848	10,99
Montants nets produits d'expl.	501 614		501 614	452 801	48 813	10,78
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			3 576 772	3 666 903	- 90 131	-2,46
Cotisations			4 350	3 586	764	21,31
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Autres produits			76	878	- 802	-91,34
Reprise de provisions			150	8 106	- 7 956	-98,15
Transfert de charges			9 801	1 335	8 466	634,16
Sous-total des autres produits d'exploitation			3 591 150	3 680 807	- 89 657	-2,44
Total des produits d'exploitation (I)			4 092 764	4 133 608	- 40 844	-0,99
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variations stocks de marchandises			926	1 691	- 765	-45,24
Achats de matières premières et autres approvisionnements			11 843	12 494	- 651	-5,21
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats non stockés			20 944	17 280	3 664	21,20
Services extérieurs			226 996	256 798	- 29 802	-11,61
Autres services extérieurs			2 008 944	2 180 967	- 172 023	-7,89
Impôts, taxes et versements assimilés			115 516	125 105	- 9 589	-7,66
Salaires et traitements			930 053	1 030 813	- 100 760	-9,77
Charges sociales			411 518	458 949	- 47 431	-10,33
Autres charges de personnels						
Subventions accordées par l'association						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements			25 047	31 483	- 6 436	-20,44
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations						
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations						
. Pour risques et charges : dotation aux provisions			45 689	31 282	14 407	46,06
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Autres charges			47 701	47 987	- 286	-0,60
Total des charges d'exploitation (II)			3 845 177	4 194 849	- 349 672	-8,34
RESULTAT D'EXPLOITATION			247 587	-61 241	308 828	504,28
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (III)						
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (IV)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			534	570	- 36	-6,32
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change				13	- 13	-100
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (V)			534	583	- 49	-8,40

ASSOCIATION HPTE TOURISME

11 RUE GASTON MANENT 65000 TARBES

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Charges financières					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions					
Intérêts et charges assimilées			11	20	- 9
Différences négatives de change					-45,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements					
Total des charges financières (VI)			11	20	- 9
RESULTAT FINANCIER			523	563	- 40
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			248 111	-60 678	308 789
Produits exceptionnels					
Sur opérations de gestion			4 001		4 001
Sur opérations en capital				20 033	- 20 033
Reprises sur provisions et transferts de charges			4 013	12 038	- 8 025
Total des produits exceptionnels (VII)			8 013	32 072	- 24 059
Charges exceptionnelles					
Sur opérations de gestion			2 159	805	1 354
Sur opérations en capital					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					
Total des charges exceptionnelles (VIII)			2 159	805	1 354
Participation des salariés aux résultats (V)					
Impôts sur les sociétés (VI)			128	137	- 9
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 854	31 267	- 25 413
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)			4 101 312	4 166 263	- 64 951
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			3 847 475	4 195 811	- 348 336
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT				-29 548	29 548
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT			253 837		253 837

Annexe**PREAMBULE**

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 3 260 381,06 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 253 837,35 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 06/06/2019 par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013), pour un montant de 13 896 €.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts d'investissement et de politique de renforcement des capitaux propres.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

L'association HAUTES-PYRENEES TOURISME ENVIRONNEMENT présente deux secteurs distincts d'activités :

- un secteur d'activité associatif non fiscalisé,
- un secteur d'activité fiscalisé se soldant, pour l'exercice 2018, par un résultat fiscal excédentaire de 65 864 €. Il reste au 31 décembre 2018 un déficit fiscal reportable cumulé de 79 920 €.
- La subvention de fonctionnement attribuée pour 2018 par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour 3 160 460 €, intègre la rémunération des agents départementaux mis à disposition pour 59 682 €. En conséquence, il est enregistré en produit en "subvention départementale" (compte 740300) le montant global de la subvention soit, 3 160 460 € et en charge en "personnel mis à disposition" (compte 621400) le montant de la rémunération des agents départementaux soit, 59 682 €.

Outre la subvention de fonctionnement le conseil général met également à disposition gratuite de l'association les locaux situés 11 rue Gaston Manent à TARBES (65000) pour une valeur de 63 296 €. Le Conseil Départemental fournit également gratuitement à l'association un parc informatique (28 unités centrales, 1 salle d'hébergement serveur ainsi que l'accès téléphonique, la messagerie internet intranet et la pointeuse) et les logiciels (28 licences windows, office et anti-virus).

Le Conseil départemental octroie également diverses subventions en nature :

- Maintenance et entretien technique des locaux : 5 173.64 €
- Assurance : 340.56 €
- Produits et matériels d'entretien : 771.23 €
- Assistance et dépannage informatique et téléphonique : 660 €
- Gestion de la mise à disposition de personnel : 1 099.19 €
- Passation de marchés : 1 500 €

NOTES SUR LE BILAN ACTIF**Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 402 355 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	179 892	5 091		184 983
Immobilisations corporelles	198 136	17 711		215 848
Immobilisations financières	1 524			1 524
TOTAL	379 553	22 802		402 355

Amortissements et provisions d'actif = 350 465 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	142 562	15 999		158 561
Immobilisations corporelles	182 856	9 048		191 904
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	325 418	25 047		350 465

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciel	7 670	6 432	1 239	de 2 à 3 ans
Logiciel prod	29 333	29 333	0	de 1 à 5 ans
Site internet	139 854	114 671	25 183	3 ans
Site internet prod	8 125	8 125	0	3 ans
Materiel de transport	89 202	81 626	7 576	de 4 à 5 ans
Materiel de bureau et informatique	36 483	30 119	6 364	de 1 à 10 ans
Autres matériels	30 549	23 622	6 927	de 3 à 10 ans
Mat de bureau et informatique prod	3 693	2 302	1 391	de 1 à 5 ans
Mobilier	55 921	54 235	1 686	de 5 à 10 ans
TOTAL	400 831	350 465	50 365	

Etat des créances = 1 193 012 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	1 524		1 524
Actif circulant & charges d'avance	1 191 488	1 191 488	
TOTAL	1 193 012	1 191 488	1 524

Provisions pour dépréciation = 550 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	700		150		550
Comptes financiers					
TOTAL	700		150		550

Produits à recevoir par postes du bilan = 19 487 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	451
Autres créances	19 036
Disponibilités	
TOTAL	19 487

Charges constatées d'avance = 27 509 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 474 262 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	432 585	45 689	4 013		474 262
TOTAL	432 585	45 689	4 013		474 262

Etat des dettes = 847 977 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	575 059	575 059		
Dettes fiscales & sociales	271 761	271 761		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	867	867		
Produits constatés d'avance	289	289		
TOTAL	847 977	847 977		

Charges à payer par postes du bilan = 256 107 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	103 315
Dettes fiscales & sociales	151 925
Autres dettes	867
TOTAL	256 107

Produits constatés d'avance = 289 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 501 614 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	1 020	0,20 %
Prestations de services	238 129	47,47 %
Produits des activités annexes	265 175	52,86 %
Rabais, remises & ristournes accord	-2 710	-0,54 %
TOTAL	501 614	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	8 067
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	8 067

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	5	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	19	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	24	0

Autres informations complémentaires

Répartition de la subvention globale de fonctionnement :

La répartition des subventions reçues, subvention globale de fonctionnement versée par le Conseil Général d'un montant de 3 160 460^E et subvention globale versée par l'Europe d'un montant de 387 310.80^E pour les besoins d'opérations du secteur d'activité associatif et d'opérations du secteur d'activité fiscalisé est faite en fonction des besoins de financement des différentes opérations.

Le besoin de financement a été déterminé comme la différence entre le montant total des charges rattachées à chaque catégorie d'opérations et le montant total des produits provenant de ces opérations.

La part de la subvention affectée au secteur d'activité associatif est calculée comme suit :

Subvention perçue x (besoin de financement du secteur d'activité associatif/besoin de financement total)

Soit pour l'exercice :

$$3\,547\,770.80 \times (2\,638\,073.43 / 3\,293\,934.80) = 2\,841\,367.68 \text{ E}$$

En conséquence, la part attribuée au financement d'opérations du secteur fiscalisé est égal à :

$$3\,547\,770.80 - 2\,841\,367.68 = 706\,403.12 \text{ E}$$

Autres remarques :

Engagements de retraite

Conditions :

Condition de départ : Départ volontaire

Age estimé de la retraite : 62 ans

Méthode de calcul :

Droits proratisés temporis (progression 2%)

Rotation lente

Taux d'actualisation retenu 2%

Le montant des indemnités de départ à la retraite s'élève à 301 628 E à la clôture de l'exercice. Les charges sociales correspondantes sont estimées à 132 564 E. Soit un montant global de 434 192 E.

Rappel : Changement de méthode en 2017 :

A compter du 1^{er} janvier 2017, ces montants sont provisionnés dans les comptes sociaux.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 19 487 €

Produits à recevoir sur cts et comptes rattachés	Montant
Cts factures à établir(418100)	451
TOTAL	451

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir(468700)	19 036
TOTAL	19 036

Charges constatées d'avance = 27 509 €

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	13 976
Charges constatées d'avance prod(486100)	13 533
TOTAL	27 509

Charges à payer = 256 107 €

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournisseurs fact.non parv. prod(408100)	46 370
Fournisseur factures non parvenues(408110)	56 944
TOTAL	103 315

Dettes fiscales et sociales	Montant
Provision congés payés(428200)	81 428
Chgs sociales s/congés payés(438200)	36 016
Org. soc. charges payés(438600)	26 013
Provision charges fiscales s/c.p.(448200)	8 469
TOTAL	151 925

Autres dettes	Montant
Charges à payer(468600)	867
TOTAL	867

Produits constatés d'avance = 289 €

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance prod(487100)	289
TOTAL	289

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

S.A.S. AUDIT VERGÈS RULAND

COMMISSAIRE AUX COMPTES

16 chemin du Tydos

65100 - LOURDES

HAUTES-PYRENEES TOURISME ENVIRONNEMENT
11 rue Gaston Manent
65000 – TARBES

Siret : 777 168 063 00058
APE : 633Z

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31.12.2018**

Mesdames, Messieurs les membres de l'association HPTE,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à LOURDES, le 25 juin 2019

POUR LA S.A.S. AUDIT VERGÈS RULAND

Philippe VERGÈS
COMMISSAIRE AUX COMPTES

